

[Traduction]

M. Arseneault: Monsieur le Président, je signale à ceux qui écoutent, des deux côtés de la Chambre, que je venais d'aborder le sujet des transports. Vous devez vous demander ce que ça vient faire avec les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire. Il y a une partie du projet de loi qui doit être ramenée au dénominateur commun que voici: le gouvernement fédéral espère avoir recours à d'autres mécanismes pour forcer les provinces à maintenir certaines normes en matière de santé, à l'échelle canadienne. Autrement dit, des normes nationales nous seront imposées dans le domaine. À cette fin, le gouvernement fédéral nous accordait autrefois une somme d'argent raisonnable pour nous permettre de réaliser ces programmes. Il pouvait donc jouer cette carte pour s'assurer de la bonne volonté des provinces sur le plan du respect des normes en matière de santé.

Le gouvernement fédéral imposant maintenant cette réduction de fonds au régime d'assurance-maladie, il pourrait arriver un jour que les provinces ne reçoivent plus du tout d'argent à ce titre. Elles n'auraient donc plus à s'engager à maintenir les normes de qualité à cet égard, et le gouvernement fédéral n'aurait plus de moyens de pression à cette fin. C'est pourquoi on a décidé de prévoir d'autres moyens dans ce projet de loi. Le gouvernement aimerait puiser dans d'autres programmes. Il pourrait nous dire que, si les normes nationales ne sont pas respectées, il va couper ailleurs. C'est pour cette raison que je veux vous dire ce soir, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les députés par votre intermédiaire, que les transports sont indispensables dans ma circonscription.

• (1800)

J'ai deux points importants à signaler à cet égard. Le premier porte sur le seul aéroport qu'il y ait dans ma circonscription, à Charlo. Il y a quelques années, pendant le premier mandat des conservateurs, on a fermé la station météorologique de l'aéroport. On a aussi essayé depuis de réduire le service des vols. En fait, on nous en a déjà enlevé un service.

Je voudrais faire deux observations au sujet de ces deux mesures. D'abord, on n'avait encore jamais enregistré de gros accidents mortels avant la fermeture de la station météorologique, mais depuis lors, deux accidents d'avion se sont produits qui ont fait un mort. Je n'irai pas jusqu'à affirmer que ces accidents sont dûs au fait qu'il n'y a plus

L'ajournement

de station météorologique, mais le fait est qu'ils se sont produits par mauvais temps en hiver.

Il faut savoir également que le service des vols est le seul service du genre à fonctionner dans les deux langues officielles, depuis le préposé du centre jusqu'au pilote, dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique. On envisage la fermeture de ce service ou la réduction de ses heures de service. Je dois ajouter que l'aéroport Charlo dessert également la péninsule de Gaspé. Il nous faut maintenir cet aéroport en service et, pour cela, consentir toute l'aide financière nécessaire.

Ma deuxième observation a trait au transport. La circonscription compte deux grands ports, ceux de Dalhousie et de Belledune. Très bien connus dans le monde entier, ils n'ont jamais été choisis pour la réalisation d'un projet fédéral d'envergure. Le gouvernement fédéral s'est contenté de verser de l'argent de temps à autre pour améliorer les installations. Les deux ports ont vu le jour sous des gouvernements libéraux, mais quelque chose leur fait défaut. Il n'y a pas de stratégie bien définie. La région étant aux prises avec un taux de chômage de 18,5 p. 100, je proposerais que. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES AÉROPORTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur ce soir de soulever et de discuter brièvement d'une question que j'ai posée au ministre le 28 octobre dernier.

[Traduction]

Elle concerne l'industrie des limousines et des taxis qui dessert l'Aéroport international Pearson.

En tant que porte-parole de mon parti pour les transports, je me suis maintes fois entretenu avec des représentants de l'association des chauffeurs de taxi et de limousine, notamment au sujet de la hausse incroyable imposée par le ministère des Transports au permis annuel qu'ils doivent acheter. En avril, cette hausse était en moyenne de 500 p.100 pour les taxis. C'est ainsi que le